

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/04/2019

Dossier complet le :

12/04/2019

N° d'enregistrement :

F09319P0130

#### 1. Intitulé du projet

Ré-ensablement d'entretien des plages de Cannes (Alpes Maritimes) par apports de sable par voie terrestre sur les secteurs du boulevard Jean Hibert et du boulevard du Midi-Louise Moreau pour la saison 2019

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Cannes

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

BRUNETEAUX Françoise, Adjointe Déléguée aux travaux, aux projets structurants, au littoral et à la protection des plages

RCS / SIRET

210160029200010

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
13° Travaux de rechargement de plage	Ré-ensablement d'entretien des plages à hauteur de 8 000 mètres cubes maximum

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de ré-ensablement d'entretien des plages sur les secteurs du boulevard du Midi-Louise Moreau, par apport de 8 000 mètres cubes maximum de sables fournis par voie terrestre par une entreprise spécialisée avec laquelle la Ville de Cannes a signé un marché à bons de commande.

## 4.2 Objectifs du projet

La Ville de Cannes réalise depuis 2004 des travaux annuels de ré-ensablement de plages urbaines afin de compenser l'érosion et d'offrir aux cannois et estivants un espace balnéaire de qualité.

Au printemps 2019, il était prévu de réengraisser les plages du boulevard Jean Hibert et du boulevard du Midi - Louise Moreau, afin de restaurer le trait de côte sur ces secteurs, grâce au sable issu du dragage du port du Mouré Rouge (Arrêté d'Autorisation 2018/863 - annexé au présent dossier).

Suite aux résultats des analyses physico chimiques réalisées dans le cadre du chantier (également annexées au présent dossier), ce sable apparaît impropre pour sa réutilisation sur les plages.

La ville de Cannes souhaiterait donc pouvoir pallier à ce manque d'apport par la réutilisation de sable de carrière, de manière similaire aux années précédentes.

Le projet tient compte:

- du besoin en termes de maintien du trait de côte et d'entretien pour la saison estivale;
- des disponibilités en sables et de leurs caractéristiques;
- du diagnostic des opérations de ré-ensablement précédentes.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les sables seront fournis uniquement par voie terrestre par une entreprise spécialisée avec laquelle la Ville de Cannes a signé un marché à bons de commande.

Ils proviendront de carrières. La granulométrie et la qualité de ces sables seront contrôlées avant leur mise en place sur les plages. Les travaux de rechargement seront réalisés de nuit avec des camions de 30 tonnes sur une période de 2 mois environ entre mai et juin 2019.

Leur mise en œuvre se déroulera comme suit:

- chargement et transport des sables par camions depuis leur lieu de stockage jusqu'aux plages;
- déchargement des sables et régalaage par les engins.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation (travaux ponctuels d'entretien).

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'après l'article R122-2 du Code de l'Environnement, les travaux de rechargement de plage sont soumis à un examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de sables à recharger sur les plages	8 000 m <sup>3</sup> maximum

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Cannes:  
plages des boulevards Jean Hibert  
et du Midi - Louise Moreau

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 6 ° 56 ' 56 " E Lat. 43 ° 31 ' 56 " N

Point d'arrivée :

Long. 7 ° 0 ' 46 " E Lat. 43 ° 32 ' 49 " N

Communes traversées :

Cannes

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF marine de type II: Golfe de la Napoule (06003000) ZNIEFF marine de type I: Est du Golfe de la Napoule (06003002)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Cannes
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone sensible à l'eutrophisation: Côtiers de la Grande Frayère au Loup
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la Siagne (approuvé) PPRIF (approuvé)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit: bande côtière de Nice à Théoule
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne se situe au sein d'aucun site Natura 2000 Cependant, le site "Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins" est à proximité
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apports de sables par voie terrestre provenant de carrières
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non: les rechargements en sables ne se feront que sur les premières dizaines de mètres sur l'estran. Les zones d'herbiers de posidonies ne seront pas atteintes.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non: la zone Natura 2000 à proximité ne sera pas atteinte par le projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La compatibilité granulométrique et la qualité sanitaire des sables fournis seront contrôlées, pour chaque chargement de sable, avant dépôt sur les plages. Les sables non conformes ou présentant des risques vis-à-vis de la qualité sanitaire seront refusés.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les approvisionnements auront lieu de nuit sur une période maximale de 2 mois.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores pourront provenir des camions et des engins de régalaage des sables lors des opérations nocturnes de transport et de rechargement. Néanmoins, le niveau sonore restera acceptable (60 à 80 dB) inférieur ou équivalent aux bruits de fond de la plage et du front de mer

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses pourront provenir des camions et engins de régalaage (travaux effectués de nuit). Néanmoins, les travaux seront distants des habitations.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets de polluants dans l'air pourront provenir des camions et engins de régalaage. Néanmoins, ils seront contrôlés et homologués.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet consiste en une opération de ré-ensablement des plages cannoises dont l'objectif est la restauration du trait de côte sur les portions les plus touchées par le phénomène d'érosion, afin d'assurer un espace balnéaire de qualité en période estivale.

La Ville de Cannes renouvelle annuellement ces rechargements depuis 2004.

L'étude de faisabilité préalable au ré-ensablement des plages de Cannes réalisée par Sogreah en novembre 2011 a analysé les effets des campagnes réalisées entre 2004 et 2010. Cette étude a conclu à l'absence d'incidences de ces opérations sur l'environnement.

Les sables apportés en 2019 seront étalés sur les premières dizaines de mètres de la plage émergée ce qui ne présentera pas d'impacts vis-à-vis des enjeux environnementaux identifiés au niveau ou à proximité de l'emprise du projet. Le volume de sable prévu pour le rechargement de 2019 sera modeste, de 8000 m<sup>3</sup> au maximum.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les sables apportés en 2019 seront étalés sur les premières dizaines de mètres de la plage émergée; ce volume de sable sera modeste, de 8000 m<sup>3</sup> au maximum.

Une autorisation avait déjà été donnée pour la mise en œuvre du sable issu du dragage du Mouré Rouge (à hauteur de 8000 m<sup>3</sup>) mais, suite aux analyses réalisées sur le chantier, ce dernier s'avère impropre à une réutilisation sur les plages.

Par ailleurs, une étude d'impact spécifique au littoral du Bd du Midi est en cours, comme demandé l'année dernière (dossier de cadrage transmis dans la cadre de la demande F09319P0095).

Au vu de ces éléments, l'opération de ré-ensablement projetée pour le printemps 2019 devrait donc être dispensée de la réalisation d'une étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Cette demande d'examen au cas par cas est accompagnée d'une notice environnementale présentant le contexte du projet, les enjeux environnementaux situés au niveau ou à proximité de l'emprise du projet (cf. 5.2), l'absence d'incidence du projet (cf. 6.1) ainsi que les cartographies citées en 8.1.</p> <p>Un plan représentant les campagnes d'apports de sable antérieures à 2019 sur les plages de la Bocca et du Midi est également joint à titre d'information.</p> <p>L'arrêté d'autorisation relatif à la réutilisation du sable issu du dragage du port du Mouré Rouge et les résultats d'analyses réalisées sur le chantier sont, par ailleurs, annexés.</p>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Cannes

le,

12/04/2019

Signature

L'Adjointe Déléguée  
F. Bruneteaux

